

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DDEEES 13 G Subvention avec convention avec l'association Projets 19, dans le cadre de son action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens et des personnes porteuses d'un projet de création d'entreprises ou d'activités en partenariat avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi du 19e.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec l'association Projets 19 ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec l'association Projets 19 (SIMPA n° 11085 – ASTRE n° X11085) relative à l'action action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens, et des personnes porteuses d'un projet de création d'entreprise ou d'activité en partenariat avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 19e arrondissement (dossier n° 2011-05715).

Article 2 : Une subvention annuelle de 39.625 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n°[2011-05715](#) dont le montant annuel s'élève à 474 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2011.